

Démarche : Permis de louer - Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

Organisme : Service Urbanisme

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

La déclaration ou la demande d'autorisation préalable à la mise en location sont des démarches obligatoires pour les propriétaires bailleurs dans les communes de Anzeling, Apach, Bouzonville, Halstroff, Sierck-les-Bains et Vaudreching à compter du 1er octobre 2024. Ces déclarations et demandes sont déposées auprès du Service Habitat de la CCB3F qui en assure le suivi.

Demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

MISE EN LOCATION (la 1ère fois que le logement est mis en location)

NOUVELLE LOCATION (le bien est remis en location au départ d'un locataire)

IDENTITE DU PROPRIETAIRE DU BIEN (LE BAILLEUR)

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Monsieur

Madame

SCI

Nom

Prénom

Adresse

Permis de louer - Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

Code postal

Commune

Numéro de téléphone

Email

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'IMMEUBLE

Numéro

Voie, rue

Lieu-dit

Commune

Code postal

BP

Type d'habitat

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Maison individuelle
- Immeuble collectif

Période de construction

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Avant 1949
- De 1949 à 1974
- De 1975 à 1989
- De 1990 à 2005
- Depuis 2005

Local poubelle

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Extincteur

Cochez la mention applicable

Oui

Non

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT

Bâtiment

Porte

Etage du logement

Surface habitable m²

(dont la surface sous plafond est au moins égale à 2,20m)

Usage mixte professionnel

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nombre de pièce principale

Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Dans la cuisine

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Dans la salle de bain

Cochez la mention applicable

Oui

Permis de louer - Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

Non

Dans les WC

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Energie

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Gaz

Electricité

Fioul

Pétrole

Bois

Autres

Eau chaude

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Chaudage

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Observations particulières sur l'état du logement

Ma demande concerne ...

Selon la commune et le secteur où se situe le bien mis en location, la demande concerne une déclaration de mise en location ou une demande d'autorisation préalable à la mise en location. Pour savoir quel cas s'applique à votre logement, veuillez consulter la documentation mise à disposition en préambule de ce formulaire ou vous rendre sur le site Internet de la CCB3F à l'adresse www.ccb3f.fr

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Déclaration de mise en location

Demande d'autorisation préalable à la mise en location

PIECES JUSTIFICATIVES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pour une déclaration de mise en location : Cerfa 15651*01

Télécharger le formulaire vierge à compléter <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47392>

Permis de louer - Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pour une demande d'autorisation préalable à la mise en location : Cerfa 15652*01

Télécharger le formulaire vierge à compléter : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47394>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Constat de risque d'exposition au plomb datant de moins de 6 ans

Pour les immeubles/logements construits avant 1949.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diagnostic amiante

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diagnostic des installations intérieures d'électricité

Pour toute installation intérieure d'électricité depuis plus de 15 ans.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diagnostic des installations intérieures de gaz

Pour toute installation intérieure de gaz réalisée depuis plus de 15 ans.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Etat des risques (naturels, miniers, technologiques, sismiques, radon...) et des pollutions

Si la commune est concernée par :

- un plan de prévention des risques technologiques et/ou naturels
- une zone de sismicité
- une zone à potentiel radon

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de surface habitable (Loi Boutin 2009)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan et photos du logement

Attestation sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande et déclare avoir pris connaissance que l'autorisation devient caduque si elle n'est pas suivie d'une mise en location dans un délai de deux ans suivant sa délivrance.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Règlement général sur la protection des données

Vos données personnelles recueillies via ce formulaire en ligne sont transmises à la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) afin de gérer les autorisations préalables de mise en location (« permis de louer »). Elles font l'objet d'un

Permis de louer - Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières
traitement déclaré au registre de la CCB3F, responsable de traitement, et dont le
fondement légal est l'exécution d'une mission d'intérêt public (art. 6.1.e. du RGPD – UE n°
2016/679 du 27 avril 2016). Vos données sont conservées pendant la durée de validité de
l'autorisation délivrée et jusqu'à l'obtention d'une nouvelle autorisation pour le même
logement.

Pour exercer vos droits « Informatique et Libertés » et pour toute question relative à ce
traitement, vous pouvez contacter la direction de la CCB3F par courrier au 3 bis rue de
France 57320 Bouzonville, ou par mail à contact@ccb3f.fr, ou notre délégué à la
protection des données par mail à rgpd@cdg57.fr. Si vous estimez, après nous avoir
contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez
adresser une réclamation à la CNIL.